

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir et à installer des bornes de recharge électriques ainsi que des équipements connexes. Le projet comprend les services professionnels et techniques ainsi que le personnel d'appoint pour la réalisation des études et le développement du réseau des bornes de recharge électriques, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements de bornes de recharge électriques, les travaux de voirie et de raccordement électrique ainsi que l'acquisition d'immeubles et de servitudes.
2. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II
LOCALISATION

3. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité de la ville et de celle d'agglomération.

SECTION III
ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 6 392 500 \$.

TOTAL : 6 392 500 \$

Annexe préparée le 21 décembre 2021 par :

Marc des Rivières, directeur
Service du transport et de la mobilité intelligente